Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260203-DEL2026_37B-DE

Liffré-Cormier COMMUNAUTÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 FEVRIER 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE TROIS FEVRIER A VINGT HEURE TRENTE, les membres de la Communauté de communes de Liffré-Cormier Communauté, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Stéphane PIQUET.

Lieu de la séance	6 rue Buissonnière, Maison des services, Gosné
Date de convocation	28 janvier 2026
Présents	MMes C. BRIDEL, S. CHYRA, C. COLLAS, I. GAUTIER, P. MACOURS, I. MARCHAND-DEDELOT, A-L. OULED-SGHAÏER, R. PIEL, S. PRETOT-TILLMANN, R. SALMON, K. SEVIN-RENAULT, E. THOMAS-LECOULANT, MM O. BARBETTE, J. BEGASSE, G. BEGUE, V. BONNISSEAU, B. CHEVESTRIER, Y. DANTON, E. FRAUD, C. GAUTIER, S. HARDY, M. MAILLARD, B. MICHOT, S. PIQUET, R. SALAUN, D. VEILLAUX
Absents représentés	M. J. BELLONCLE (Pouvoir à MME C. BRIDEL), MME M. DESILES (Pouvoir à MME A-L. OULED-SGHAÏER), M. J. DUPIRE (Pouvoir à M. D. VEILLAUX), M. Y. LE ROUX (Pouvoir à M. J. BEGASSE),
Absents	MMES N. CHARDIN, L. DERIEUX, L. LEBLANC, MM S. HARDY, S. TRAVERS, S. RASPANTI. P. ROCHER
Secrétaire de séance	M. D. VEILLAUX

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Convention d'offre de concours dans le cadre de la pose d'une borne incendie sur la ZAC de MOTTAIS 2

Rapporteur : Benoît MICHOT, Vice-Président

VU Le code général des collectivités territoriales ;

VU Le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU L'arrêté préfectoral du 3 octobre 2023 portant statuts de Liffré-Cormier Communauté et notamment la compétence obligatoire « Actions de développement économique, création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale (…) » ;

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260203-DEL2026_37B-DE

VU L'avis favorable du Bureau Communautaire du 21 janvier 2026.

Il est exposé ce qui suit :

Dans le cadre du projet de construction de la future déchetterie sur la ZAC de La Mottais, le SMICTOM a sollicité Liffré-Cormier Communauté afin d'implanter un poteau incendie supplémentaire le long de la rue de Cornouailles et répondre aux exigences fixées par la DREAL vis-à-vis des activités de cette installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE).

Ce nouvel hydrant, projeté au droit du futur accès de la déchetterie, a été modélisé par la SAUR afin de confirmer sa capacité à fournir un débit conforme à la règlementation ; soit de de 60 m³ heure durant 2 heures.

Le coût de ce nouveau poteau incendie est fixé par le marché de travaux contractualisé avec les entreprises COLAS – SOTRAV – BOUYGUES SERVICES pour un montant de 3 680 € HT.

Ce poteau incendie supplémentaire étant lié au besoin spécifique de la future déchetterie, il convient (à l'aune du cahier des charges de cession de terrains de la ZAC) que le SMICTOM finance l'intégralité de cet équipement.

Le SMICTOM s'est engagé à participer financièrement à la réalisation de l'opération sous forme d'une offre de concours, à hauteur du coût des travaux hors taxes. Le montant estimatif de cette opération s'élève à la somme de 3 680 euros H.T. ; soit une contribution prévisionnelle de 3 680 euros H.T.

La convention est annexée à cette délibération.

Il est à noter que si Liffré-Cormier Communauté et le SMICTOM acceptent et signent la convention, ceci déclenche la commande et la pose de cet équipement ; dont les travaux sont envisagés dans le cadre des travaux de viabilisation de la rue de Cornouailles par BOUYGUES SERVICES au printemps 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** la convention annexée à la présente délibération ;
- **ACCEPTE** la prise en charge par le SMICTOM du montant du nouveau poteau incendie pour un montant de 3 680 € HT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention, ainsi que tout document se rapportant à ce projet.

La séance est levée à 22h20

Fait à Gosné, le 3 février 2026

Publiée conformément aux dispositions des articles L 2121-25 et L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sur le site liffre-cormier.fr.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260203-DEL2026_37B-DE

Le Président,	**Le Secrétaire de séance,**
Stéphane PIQUET	David VEILLAUX

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Liffré-Cormier Communauté.